



RAPPORT ANNUEL 2003 - 2004

Le FQAEA est créé en vertu du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural

PROFIL ET MISSION DU FQAEA

Le FQAEA a pour mission de favoriser l'adaptation du secteur de la transformation agroalimentaire au Québec

Le Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires inc. (FQAEA), créé en 1996, est une corporation constituée sous la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est chargé d'administrer une part de la subvention allouée au Québec, par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Sa mission est de favoriser l'adaptation et le développement du secteur de la transformation et sur-transformation agroalimentaires au Québec. Pour la période 1999-2004, le Fonds a élaboré son programme d'aide à l'industrie selon quatre priorités :

- l'adaptation des moyens de production
- le soutien des actions collectives
- l'amélioration de la qualité des aliments
- les actions collectives structurantes.

«Le rapport annuel suivant vous permettra d'évaluer les activités réalisées au cours de l'année 2003-2004 et d'apprécier la contribution du Fonds dans le secteur de la transformation agroalimentaire au Québec depuis sa création en 1996.»



TABLE DES MATIÈRES

Message du président	3
Rapport du directeur général	5
Présentation du FQAEA	7
- Le FQAEA, créé en vertu du FCADR	7
• Création du FCADR	7
• Mise en œuvre sur deux phases	7
• Le FQAEA, le conseil d'adaptation du secteur de la transformation agroalimentaire du Québec	7
- Fonctionnement	8
• Mise en place de programmes d'aide	8
• Profil des requérants et projets	8
• Cheminement d'un dossier	8
- Structure	9
• Officiers	9
• Conseil d'administration	9
• Équipe du FQAEA	9
Gestion des fonds reçus	10
- Saine gestion des subventions	10
- Réalisation de deux phases	11
Revue de l'année 2003 – 2004	12
- Interventions du FQAEA	12
• Demandes traitées	12
• Fonds accordés en fonction des 4 volets de la phase II	12
- Faits saillants par volet administratif	13
• Adaptation des moyens de production	13
• Actions collectives structurantes	13
• Amélioration de la qualité des produits	14
• Actions directes structurantes	14
- Fonds accordés	16
• Par région administrative du Québec	16
• Par secteur d'activité	16
Rétrospective des interventions du Fonds depuis sa création (1995 – 2004)	17
- Contribution par région administrative du Québec	17
- Contribution par secteur d'activité	18

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Le Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires inc. complète, en 2003-2004, une neuvième année au service des entreprises de la transformation agroalimentaire. L'aide financière qu'apporte le Fonds aux entreprises leur permet d'innover dans leurs moyens de production et d'améliorer la salubrité de leurs produits par la mise en place d'un programme HACCP dans leurs usines. Le Fonds agit aussi en appui aux associations professionnelles de la transformation agroalimentaire dans leurs représentations visant les intérêts commerciaux de leurs membres devant les comités et commissions qui en traitent.

Toutefois, l'action du Fonds n'est pas limitée à ces seules interventions; ainsi nous avons mis à la disposition des entreprises de transformation une ressource humaine compétente qui a pour mandat de les tenir informées des projets gouvernementaux reliés à la traçabilité et de faciliter l'expression de leurs points de vue sur la question. Nous avons aussi entrepris de nous associer à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval pour la mise sur pied d'une cellule d'intelligence économique dont le but est d'approfondir les questions et les facteurs qui affectent la compétitivité de transformation agroalimentaire. Les chercheurs responsables de l'entente rencontrent régulièrement les administrateurs du Fonds pour faire le point sur leurs travaux et déterminer les priorités d'action. Durant l'année, cette collaboration a permis d'examiner les conséquences, pour le secteur de la transformation agroalimentaire, de l'entente commerciale de l'ALENA, des négociations de l'OMC, de la mise en place du Farm Bill aux Etats-Unis et de la Politique agricole commune en Europe. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet de publications dans le Bulletin l'Agro-Industriel durant l'année et seront débattus plus amplement lors d'un colloque à venir le 17 juin 2004 à Québec.

Notre fin d'année fiscale coïncide également avec la fin de la Phase II du programme du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural. Cela a entraîné, au cours de l'année, un important exercice de consultation, lancé par Agriculture et agroalimentaire Canada, dans le but de déterminer la pertinence du programme existant et de déterminer, s'il y avait lieu, la suite à y donner. Cet exercice de consultation a nécessité, durant plusieurs mois, la participation de notre personnel et de nos administrateurs. Cette réflexion s'est faite à l'échelle canadienne et a permis de créer un nouveau programme qui a pour nom Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA). Ce programme devrait s'étendre sur une période de cinq ans.

Conscient de l'apport unique que représente le Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires et de la nécessité de bien ajuster son action aux besoins des entreprises, les administrateurs du Fonds ont confié à la firme Zins Beauchesne et Associés le mandat d'identifier les actions que poseront les entreprises, à court et à moyen terme, pour améliorer leur rentabilité, leur compétitivité et développer leurs marchés. Cette étude est complétée et a permis de dégager les besoins découlant des projets d'action envisagés par les entreprises. Ces informations guideront le Fonds dans la détermination des champs d'intervention qu'il entend privilégier dans le cadre du PASCAA. Nous prévoyons que le nouveau programme du Fonds sera divulgué en septembre 2004.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2003-2004, comme vous pouvez le constater, a bien été pourvue de tâches à accomplir et de décisions à prendre. Nous ne pouvons réussir que grâce à la collaboration d'individus et d'organismes et je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour les remercier. Tout d'abord notre directeur général et son personnel dévoué ainsi que les membres du conseil d'administration. Ces derniers agissent bénévolement et sont généreux de leur temps.

De plus, le Fonds bénéficie de la collaboration de deux précieux partenaires sans lesquels il ne pourrait accomplir sa mission et je tiens à leur exprimer notre reconnaissance; il s'agit du personnel et des dirigeants d'Agriculture et agroalimentaire Canada et du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

Je m'en voudrais de terminer ce message sans rappeler et souligner la contribution tout à fait exceptionnelle qu'a su apporter, pendant huit ans, monsieur Pierre Gauvreau, directeur général de la Coopérative Fédérée de Québec; à titre de président du Fonds, de sa création en 1996 jusqu'à l'année dernière, il a établi les bases qui font en sorte que plusieurs de nos réalisations lui sont attribuables.

À tous un grand MERCI!

Le Président,

A handwritten signature in black ink, reading "Claude Lambert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Claude Lambert

De l'adaptation vers l'avancement du secteur

L'année 2003-2004 a été une année très enrichissante au niveau de la réflexion stratégique menée sur la mission du Fonds et les aides à apporter au secteur de la transformation agroalimentaire au Québec. En effet, il s'agissait d'une année charnière pour le programme FCADR (Fonds canadien d'adaptation et de développement rural). Le Fonds a participé activement aux séances de consultations organisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi qu'aux rencontres entre les conseils d'adaptation des autres provinces et territoires et la division de l'adaptation qui visaient à recueillir les commentaires et réflexions de l'industrie sur les orientations que devraient prendre une nouvelle phase. Ces différentes discussions ont permis d'élaborer un nouveau programme, le Programme d'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) dont l'objectif est de contribuer à l'avancement du secteur. Ce dernier s'articule autour de 3 piliers :

- *Solutions de l'industrie aux enjeux en émergence*, en soutien d'approches et de solutions nouvelles pour le secteur de la transformation agroalimentaire
- *Saisir les possibilités du marché en tirant parti des résultats de la recherche*, en soutien de projets qui transfèrent les résultats de la recherche en débouchés commerciaux
- *Partager l'information pour favoriser l'avancement du secteur*, en soutien aux projets visant à recueillir, analyser et échanger de l'information pour contribuer aux orientations stratégiques futures en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Le PASCAA vise à positionner le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada à l'avant-garde, de manière à saisir les nouveaux débouchés. Il bonifie le précédent programme et en conçoit la formule innovatrice et coopérative de financement de projet aux niveaux national, multirégional et régional. Les modalités de financement de ce programme seront annoncées à la mi-avril par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, M. Bob Speller.

Réflexions stratégiques poussées sur la mission du Fonds et l'aide apportée auprès des entreprises

Pour aider le FQAEA à entreprendre ce virage, le Conseil d'administration a procédé au bilan de ses activités depuis sa création et a réfléchi sur la façon la plus adéquate d'aider le secteur de la transformation agroalimentaire au Québec. Pour ce faire et après appel d'offres, il a confié à la firme Zins, Beauchesne et associés le mandat de mener une vaste étude auprès des transformateurs agroalimentaires sur leurs besoins et l'aide que le Fonds pourrait leur accorder. Les résultats de cette étude, obtenus auprès de 602 entreprises, serviront de bases pour l'élaboration du prochain programme.

Élargir notre champ d'action

L'étude de Zins, Beauchesne et associés a démontré qu'il existait de nombreux besoins dans l'industrie qui étaient peu ou non couverts par des programmes d'aide. C'est pourquoi le Fonds a entrepris des démarches afin d'évaluer l'élargissement de son champ d'action, trouver d'autres types de financement et établir des partenariats avec différents organismes pour la livraison de programmes d'aides supplémentaires aux entreprises. Des discussions sont actuellement en cours avec le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) à cet effet.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Collaborations avec les autres conseils d'adaptation

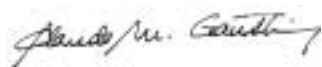
Les différentes rencontres qui ont eu lieu avec les autres Conseils d'adaptation du Canada nous ont permis de constater que certains d'entre eux géraient plus qu'un seul programme d'aide. Leur expérience dans le domaine pourra enrichir la réflexion du Fonds dans l'élargissement de son mandat. Le FQAEA a également participé à la réflexion nationale sur le concept de chaînes de valeur; ce projet a culminé en juin 2003 avec une conférence sur le sujet organisé par le Conseil de l'Ontario (Agricultural Adaptation Council).

Amélioration de la visibilité du Fonds et du service auprès de la clientèle

Dans le but d'améliorer le service auprès de la clientèle, le site Internet du FQAEA a été amélioré afin d'offrir un environnement plus convivial et plus fonctionnel qui permet de trouver de l'information sur le Fonds, son programme d'aide ainsi que sur les dossiers d'intérêt pour le secteur. La mise à jour régulière du site Internet va nous permettre d'en faire un outil de communication privilégié et rapide auprès de notre clientèle. Une pochette a également été produite pour souligner l'intervention du Fonds dans chaque région administrative du Québec et a été distribué aux députés des deux paliers gouvernementaux.

Le Fonds a également acquis, cette année, une nouvelle base de données qui permettra, à long terme, d'assurer un meilleur suivi des dossiers.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2003-2004 a été riche en réflexions pour amener le Fonds à définir son rôle dans le cadre du prochain programme et à offrir un service qui répond mieux aux besoins de notre secteur. Je vous invite maintenant à lire, dans le rapport annuel suivant, le bilan des activités menées cette année: l'aide apportée aux entreprises de la transformation agroalimentaire au Québec ainsi que les développements des dossiers d'intérêt pour le secteur tels la cellule d'intelligence économique, la traçabilité et l'environnement.



Le directeur général,

Claude M. Gauthier

PRÉSENTATION DU FQAEA

Le FQAEA a été créé en vertu du FCADR

Création du FCADR

En 1995, le gouvernement fédéral créait le Fonds Canadien d'Adaptation et de Développement Rural (FCADR). Sa mission consistait à favoriser à long terme la croissance, l'emploi ainsi que la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Mise en œuvre sur deux phases

Ce programme s'est déroulé sur deux phases : la première de 1995 à 1999 et la deuxième de 1999 à 2003. Une dernière année, se terminant le 31 mars 2004, a été ajoutée à la deuxième phase afin d'évaluer les suites du programme FCADR.

Le FQAEA : le Conseil d'adaptation du secteur de la transformation agroalimentaire du Québec

Le FCADR a été mis en œuvre à la fois dans le cadre de programmes nationaux et par des conseils d'adaptation dirigés par le secteur dans chaque territoire et province. Ces Conseils d'adaptation s'assurent de répondre adéquatement aux besoins de l'industrie dont les représentants siègent sur leur conseil d'administration. Cette façon de faire permet aux gens du milieu de participer directement aux décisions sur l'octroi des fonds en fonction de l'évolution rapide des économies provinciales et territoriales. Au Québec, deux conseils d'adaptation ont été créés : le Fonds Québécois d'Adaptation des Entreprises Agroalimentaires (FQAEA) gère la portion convenue pour le secteur de la transformation agroalimentaire, soit un tiers des sommes allouées par le FCADR pour la province.



PRÉSENTATION DU FQAEA

Fonctionnement du FQAEA

Mise en place de programmes d'aide pour chacune des deux phases

Pour chacune des phases, le FQAEA a mis sur pied des programmes d'aide en définissant des volets pour aider à l'adaptation du secteur. Pour la phase II (1999 – 2004), quatre volets ont été retenus :

- Adaptation des moyens de production
- Soutien des actions collectives
- Amélioration de la qualité des aliments
- Actions collectives structurantes

Profil des requérants et projets

L'aide du FQAEA s'adresse à toutes les entreprises du secteur de la transformation agroalimentaire œuvrant dans la transformation ou la fabrication des aliments pour consommation humaine ou animale ainsi qu'aux regroupements ou associations de ces mêmes entreprises. Ces dernières doivent être légalement constituées et avoir une place d'affaires au Québec. La vocation du Fonds n'est pas de supporter le démarrage de nouvelles entreprises mais bien de soutenir les projets innovateurs des entreprises déjà en place.

Les projets soumis doivent répondre aux objectifs d'un des quatre volets du programme d'aide. Les demandes d'aide visant les opérations courantes ou d'expansion normale de l'entreprise ne sont pas admissibles. Le Fonds favorise les projets qui représentent une nouvelle façon de faire des affaires provenant de la transformation de produits agricoles canadiens.

Cheminement d'un dossier

Tout dossier déposé au FQAEA suit le même cheminement en 4 étapes :

Étape 1	Dépôt et analyse préliminaire du projet soumis au FQAEA <i>Le projet est analysé afin de déterminer si l'entreprise requérante est admissible et si le projet cadre avec les objectifs généraux visés par le Fonds.</i>
Étape 2	Analyse technico-économique par le MAPAQ (Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec)
Étape 3	Étude du dossier par le conseil d'administration du FQAEA <i>Le Conseil d'administration décide d'accepter le projet s'il le juge à propos ou de le rejeter. Tous les fonds sont alloués sur décision de ce dernier.</i>
Étape 4	Attribution de l'aide

PRÉSENTATION DU FQAEA

Structure du FQAEA

Les officiers

Président	M. Claude Lambert	
Vice-Président	M. Christian Breton	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalières
Trésorier	M. Paul Noiseux	Coopérative fédérée de Québec
Secrétaire	M. Jean-Claude Pelletier	Multi-Cultures Marketing inc.
Directeur général	M. Claude M. Gauthier	

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 12 membres désignés par les associations, coopératives et industries représentant les différents secteurs de la transformation agroalimentaire au Québec ainsi que par diverses institutions.

8 membres votants

M. Dominique Benoit	Agropur coopérative
M. Paul Beauchamp	Association des abattoirs avicoles du Québec
M. Gilles Guertin	Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ)
M. Christian Breton	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalières (AQINAC)
M. Jacques Légaré	Conseil de la Boulangerie du Québec (CBQ)
M. Pierre Nadeau	Conseil de l'industrie laitière du Québec inc. (CILQ)
M. Denis Trahan	Conseil des viandes du Canada section Québec
M. Paul Noiseux	Coopérative fédérée de Québec (CFQ)



4 membres non-votants

M. Jean Lamoureux	<i>Membre d'office</i> Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
M. Gilles Hains	<i>Membre d'office</i> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
M. Jean-Claude Dufour	Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (Université Laval)
M. Jean-Claude Pelletier	Multi-Cultures Marketing inc.

Équipe du FQAEA

M. Claude M. Gauthier	Directeur général
Mme Marie-Huguette Desnoyers	Coordonnatrice à la direction générale
Mme Sophie Jacquement	Conseillère en matière de traçabilité

GESTION DES FONDS REÇUS

Saine gestion des subventions

Le gouvernement du Canada a accordé au FQAEA une subvention de 13,3 millions de dollars pour la réalisation de la phase I qui a duré 4 ans (1995-1999) et de 10 millions pour celle de la phase II sur une période de 5 ans (1999-2004). De plus, le FQAEA a pu allouer des fonds supplémentaires aux différents projets, en plus d'absorber les frais d'administration correspondants, grâce à une saine gestion des fonds reçus, des intérêts et des remboursements comme le montre le tableau ci-dessous :

		PHASE I Gestion des fonds à la date du 31 mars 2004	PHASE II Gestion des fonds à la date du 31 mars 2004	Total
Subvention reçue (\$)	+	13 333 000	10 198 127	23 531 127
Autres revenus (\$) (Intérêts et remboursements)	+	7 326 337	930 036	8 256 373
Frais de gestion (\$)	-	383 064	1 094 326	1 477 390
Montant disponible (\$)	=	20 276 273	10 033 837	30 310 110
Montant supplémentaire dégagé (\$)		6 943 273	(164 290)	6 778 983



GESTION DES FONDS REÇUS

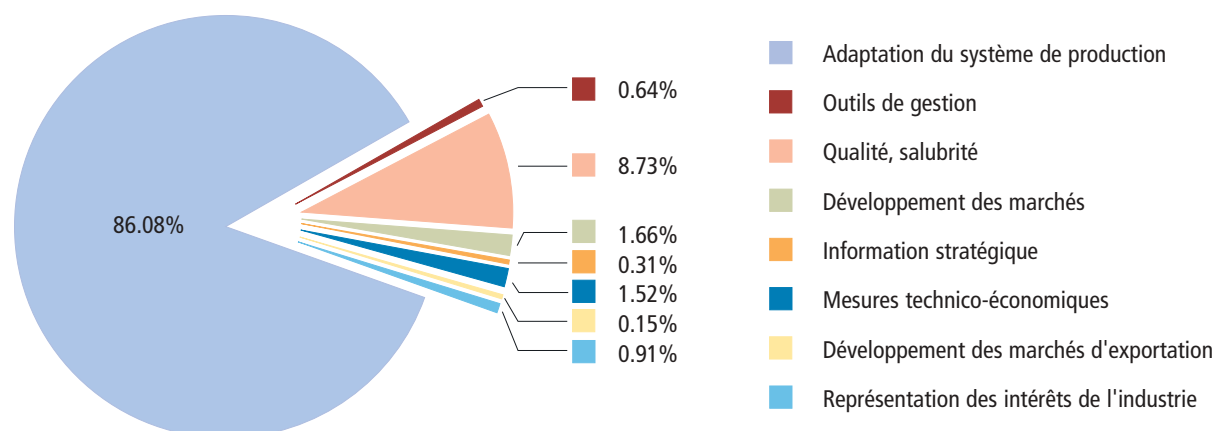
Réalisation de deux phases

Le FQAEA a contribué à l'adaptation du secteur de la transformation agroalimentaire grâce à l'administration de ses programmes d'aide pour chacune des deux phases.

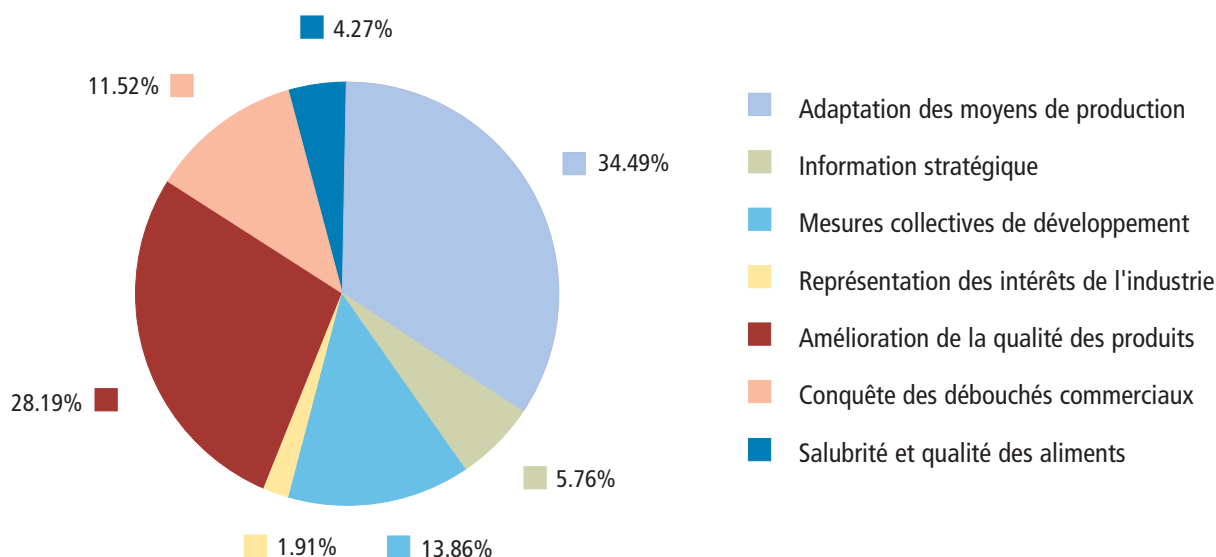
Durant la première phase de 1995 à 1999, le Fonds a attribué 16 362 417 dollars au secteur de la transformation agroalimentaire québécoise et ainsi permis la réalisation de 94 projets. La phase II a également vu l'attribution de 7 046 294 dollars et a aidé le secteur à réaliser 209 projets.

L'intervention du Fonds a évolué d'une phase à l'autre : l'analyse des graphiques suivants permet de suivre cette évolution : en effet, le Fonds est passé d'une intervention majoritairement au niveau de l'adaptation des systèmes de production dans la phase I vers une intervention plus sectorielle au cours de la phase II.

1995-1999 : Répartition des fonds alloués au cours de la phase I



1999-2004 : Répartition des fonds alloués au cours de la phase II



REVUE DE L'ANNÉE 2003-2004

Interventions du FQAEA au cours de l'année 2003-2004

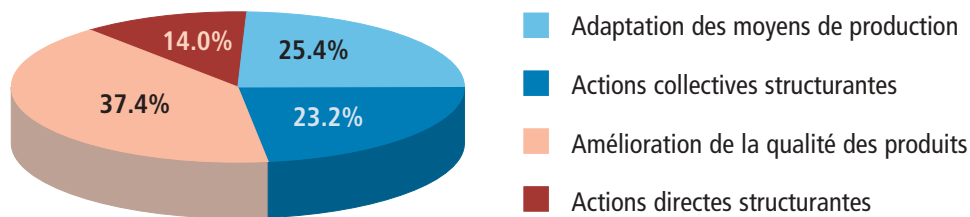
Demandes traitées

Entre le 1 avril 2003 et le 31 mars 2004, 55 demandes d'aides financières provenant de diverses entreprises ou d'associations agroalimentaires sont parvenues au FQAEA. 32 ont été acceptées.

	Année 2003-2004	Cumulatif (1995 – 2004)		
		Phase I	Phase II	Total
Demandes reçues	55	209	306	515
Demandes acceptées	32*	94	209	303

* 7 projets ont été refusés et 16 étaient en cours de traitement à la date du 31 mars 2004. La principale raison du refus des demandes est le fait que le projet ou le requérant ne correspond pas aux critères d'admissibilité du programme d'adaptation du FQAEA.

Fonds accordés en fonction des 4 volets de la phase II (année 2003–2004)



Volet administratif	Nombre de projets acceptés	Montant accordé (FQAEA) (\$)	Montant total des projets (\$)	Part de l'engagement (%)
Adaptation des moyens de production	3	223 915	2 550 470	25.4
Actions collectives structurantes	5	204 688	992 525	23.2
Amélioration de la qualité des produits	22	329 777	1 475 344	37.4
Actions directes structurantes	2	123 476	848 426	14.0
TOTAL	32	881 856	5 866 765	100.0

Faits saillants de l'année 2003-2004 selon les volets du programme de la phase II

1 Adaptation des moyens de production

- Favoriser l'adoption de technologies ou de procédés de transformation modernes et innovateurs de production permettant d'améliorer les produits existants, de valoriser des sous-produits et de développer de nouveaux produits.
- Aider à l'adoption de technologies ou de procédés de transformation modernes et innovateurs visant à réduire les effets négatifs des activités de transformation alimentaire sur l'environnement (air, bruit, eau, déchets industriels).

Implantation de technologies innovatrices dans l'industrie de l'abattage porcin

Grâce à l'aide du Fonds, Les Viandes du Breton inc., entreprise spécialisée dans l'abattage et la découpe de porcs, a pu mettre en place, dans sa nouvelle usine à Rivière-du-Loup, deux technologies innovatrices : la coupe de l'os pelvien par robotique et des flancs par jet d'eau haute pression permettant ainsi une amélioration de la qualité des produits ainsi que de l'efficacité des opérations.

2 Actions collectives structurantes

- Soutenir les actions collectives visant à améliorer la capacité concurrentielle de l'ensemble de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

2.1 Information stratégique

Permettre aux entreprises d'avoir un accès facile aux informations d'intérêt concernant la technologie, les produits, les marchés, etc.

2.2 Mesures collectives de développement

Favoriser la mise en commun de services et toutes autres mesures facilitant le développement de l'industrie.

Développement d'un plan d'actions visant l'élaboration d'une politique de la transformation agroalimentaire au Canada

La subvention octroyée par le FQAEA a permis au Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), appuyé dans ses démarches par le FCPMC et après consultation et approbation des autres associations du secteur au Québec, de préparer un plan d'actions qui vise à faire reconnaître l'industrie de la transformation agroalimentaire comme un des leviers économiques dominants au Canada et à élaborer une politique nationale de la transformation agroalimentaire.

2.3 Représentation des intérêts de l'industrie

Aider l'association ou le regroupement admissible à assurer adéquatement sa représentation devant des comités, commissions ou autres structures traitant de réglementation touchant les intérêts commerciaux de l'industrie.

Développement et mise en place de la stratégie post-BAPE

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalières (AQINAC) a bénéficié de l'aide du FQAEA afin d'actualiser les propositions de l'AQINAC en fonction des constats, avis et recommandations du bureau d'audience publique pour l'environnement (BAPE) sur le moratoire porcin et ainsi d'assurer adéquatement sa défense devant les instances gouvernementales.

3 Amélioration de la qualité des produits

- Aider les entreprises à se doter d'outils de gestion susceptibles d'améliorer la qualité des produits.

Aide à la mise en place des normes HACCP dans les usines de transformation agroalimentaire

Le FQAEA a débloqué des subventions totalisant 329 777\$ afin d'aider vingt-deux (22) entreprises à se doter d'un programme HACCP, système qui permet d'assurer la salubrité des denrées alimentaires. Ces dernières prévoient investir 1 475 344\$ pour l'implantation de ce système.

4 Actions directes structurantes

Suite à la décision prise par le conseil d'administration au cours de l'année 2001-2002, le Fonds s'est doté d'un quatrième volet. L'objectif de ce dernier est de :

- Faire du FQAEA l'initiateur du développement de la connaissance et des outils nécessaires pour permettre à l'industrie de la transformation agroalimentaire de s'adapter et de se développer. Pour ce faire, il procédera à la validation des besoins et verra la pertinence d'initier des actions structurantes dans les secteurs qui sont privilégiés dans la phase II du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural.

Ce quatrième volet est géré par le FQAEA en collaboration avec les différentes associations représentant l'industrie.

Le conseil d'administration a établi 5 domaines d'intervention afin de remplir ce mandat :

4.1 Renforcement du potentiel des ressources humaines

4.2 Conquête des débouchés commerciaux

Une première année concluante pour la cellule d'intelligence économique

L'année 2003-2004 a concrétisé l'entente entre le Fonds et l'Université Laval avec le fonctionnement de la première année de la cellule d'intelligence économique. Plusieurs études ont été menées notamment sur les implications pour l'industrie québécoise de l'étiquetage obligatoire de la viande porcine selon le pays d'origine de la politique américaine COOL (Country of origin labelling). Une deuxième étude a permis d'évaluer également l'impact du taux de change sur les structures de marché. Des analyses ont également été faites sur le Farm Bill américain et ses composantes ainsi que sur les résultats des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces informations ont été rendues disponibles grâce à la création et diffusion d'un bulletin, l'Agroindustriel et seront présentées aux intervenants du secteur de la transformation agroalimentaire au Québec au moyen d'un colloque qui aura lieu le 17 juin 2004.

4.3 Recherche / innovation

4.4 Salubrité et qualité des aliments

Poursuite du dossier sur la traçabilité

Le Fonds a poursuivi le mandat qui lui avait été confié et a informé le secteur de la transformation agroalimentaire au Québec des évolutions du dossier de la traçabilité grâce à la parution de trois nouveaux numéros du Traçabulletin. Cette lettre d'information est distribuée aux intervenants du secteur par l'intermédiaire des associations et a été également rendue disponible sur le site Internet du Fonds.

Cette année a également été marquée par la participation à l'initiative Can-Trace qui a pour objectif de développer des normes volontaires minimales pour la traçabilité des produits alimentaires cultivés, fabriqués et vendus au Canada. Le Comité technique de la transformation agroalimentaire sur la traçabilité, composé de représentants des associations et organismes présents sur le Conseil d'administration du FQAEA, a suivi les développements de Can-Trace et a fait part à plusieurs reprises de ses recommandations auprès du Comité directeur et des groupes de travail de cette initiative.

4.5 Durabilité de l'environnement

Évaluation du potentiel de valorisation des boues d'abattage

Cintech Agroalimentaire a été mandaté par le FQAEA afin d'analyser les possibilités de valorisation des matières solides des boues d'abattage pour le secteur des viandes fraîches autre que l'épandage sur les terres agricoles.

REVUE DE L'ANNÉE 2003-2004

Fonds accordés dans les régions administratives du Québec (année 2003-2004)

Régions administratives	Nombre de projets acceptés	Montant accordé (FQAEA) (\$)	Montant total des projets (\$)	Part de l'engagement (%)
01 Bas – Saint-Laurent	1	86 521	756 470	9.8
02 Saguenay – Lac Saint-Jean	1	19 725	39 450	2.2
03 Québec	2	40 000	290 904	4.5
04 Mauricie – Bois-Francs	3	82 811	709 972	9.4
05 Estrie	3	101 671	1 181 215	11.5
06 Montréal	10	265 993	1 546 111	30.2
14 Lanaudière	2	17 500	35 000	2.0
15 Laurentides	1	20 000	44 000	2.3
16 Montérégie	8	235 915	1 238 003	26.8
17 Centre du Québec	1	11 720	25 640	1.3
TOTAL	32	881 856	5 886 765	100.0

Fonds accordés par secteur d'activité (année 2003-2004)

Secteurs d'activité	Nombre de projets acceptés	Montant accordé (FQAEA) (\$)	Montant total des projets (\$)	Part de l'engagement (%)
Confiserie-Pâtisserie-Boulangerie	4	120 718	1 499 660	13.7
Mets préparés	4	64 795	234 494	7.3
Porc	5	238 593	2 111 638	27.1
Alimentation animale	1	11 720	25 640	1.3
Bœuf et autres viandes	2	32 500	175 000	3.7
Aviculture	3	22 175	185 000	2.5
Association	3	104 688	292 525	11.9
Autres	10	286 667	1 342 808	32.5
TOTAL	32	881 856	5 866 765	100.0

RÉTROSPECTIVE DES INTERVENTIONS DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION

Contribution par région administrative du Québec (1995 - 2004)

Régions administratives	Nombre de projets acceptés		Aide accordée par le FQAEA (\$)		Montant total des projets (\$)		Effet multiplicateur	
	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II
01 Bas – Saint-Laurent	4	7	360 599	357 935	8 652 561	4 081 322	24	11
02 Saguenay – Lac Saint-Jean	4	4	1 127 745	79 725	35 314 350	168 800	31	2
03 Québec	10	15	1 542 958	635 567	16 660 348	6 723 479	11	11
04 Mauricie – Bois-Francs	11	27	1 497 301	1 264 142	15 555 429	13 679 751	10	11
05 Estrie	2	8	728 000	172 156	1 791 000	1 364 680	2	8
06 Montréal	6	47	1 024 312	2 144 939*	13 927 560	12 300 152	14	6
07 Outaouais	1	0	38 932	0	1 325 000	0	34	0
12 Chaudière – Appalaches	11	16	1 536 821	341 136	19 643 458	1 330 890	13	4
13 Laval	5	5	985 562	84 150	17 994 208	405 600	18	5
14 Lanaudière	6	5	1 091 427	52 783	11 675 100	113 612	11	2
15 Laurentides	8	17	1 116 644	172 588	16 287 070	907 487	15	5
16 Montérégie	26	57	5 312 116	1 729 453	68 113 668	19 383 719	13	11
17 Centre du Québec	0	1	0	11 720	0	25 640	0	2
TOTAL	94	209	16 362 417	7 046 294	226 939 752	60 485 132	14	9

* Sont compris les projets du volet 4 « Actions directes structurantes » pour un montant de 1 233 838 dollars.

RÉTROSPECTIVE DES INTERVENTIONS DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION

Contribution du FQAEA par secteur d'activités (1995 – 2004)

Secteurs d'activité	Nombre de projets acceptés		Aide accordée par le FQAEA (\$)		Montant total des projets (\$)		Effet multiplicateur	
	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II	Phase I	Phase II
Produits laitiers	13	7	4 796 478	214 058	83 182 871	1 223 842	17	6
Confiserie – Pâtisserie - Boulangerie	16	21	2 811 038	805 632	30 316 819	12 666 381	11	16
Mets préparés	10	15	1 952 278	374 025	30 479 540	6 875 171	16	18
Porc	5	15	726 257	983 037	15 502 771	13 064 335	21	13
Alimentation animale	9	27	1 012 123	471 077	18 685 773	2 065 916	18	4
Bœuf et autres viandes	6	24	1 077 112	474 531	11 892 434	5 309 217	11	11
Horticulture (légumes)	6	5	775 124	304 690	10 357 259	4 445 163	13	15
Aviculture	6	10	1 345 259	111 702	4 753 590	651 350	4	6
Association	8	24	475 463	1 004 354	3 923 225	5 236 819	8	5
Céréales	3	4	367 157	29 525	9 531 750	159 425	26	5
Autres	12	57	1 024 128	2 273 665	8 313 720	8 787 513	8	4
TOTAL	94	209	16 362 417	7 046 296	226 939 752	60 485 132	14	9





9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7

Téléphone : (514) 858-2000
Télécopieur : (514) 858-2016
Courriel : info@fqaea.qc.ca
Site Internet : www.fqaea.qc.ca